

EXTRAIT du procès-verbal de la séance du **CONSEIL COMMUNAL** du
26 mars 2018

Présents: Mme TARGNION, Bourgmestre;

Mme RENIER, Présidente du C.P.A.S.;

Mmes et MM. PITANCE, AYDIN, ORBAN, BEN ACHOUR, PIRON, ISTASSE, LAMBERT, Echevins et Echevine;

M. NYSSSEN, Président du Conseil;

Mmes et MM. LEGROS, ELSSEN, BREUWER, BOTTERMAN, ~~VAN DE WAUWER~~, POLIS-PIRONNET, DEGEY, CARTON, GILSON, MESTREZ, ~~CELİK~~, OZER, DUMOULIN, VOISIN, BERRENDORF, DENIS, KRIESCHER, NAJI, SCHROUBEN, LEONARD, EL HAJJAJI-DARRAJI, DETHIER, ~~GREIMERS~~, LUKOKI, LOPEZ RODRIGUEZ-PIROTTE, PAULY-CLOSE, LEPAS, Conseillers et Conseillères;

M. DEMOLIN, Directeur général.

SEANCE PUBLIQUE

N° 34^D .- MOTION POUR LA FERMETURE IMMEDIATE DES REACTEURS NUCLEAIRES DE TIHANGE 2 ET DOEL 3 - Point inscrit à la demande de Mme Pauline DUMOULIN, Cheffe de Groupe ECOLO.

LE CONSEIL,

Considérant que les centrales nucléaires belges ont été conçues pour une durée de vie de 30 ans, que Tihange 1, 2 et 3 ont respectivement été mis en service en 1975, en 1983 et en 1985 et que Doel 1 et 2 ont été mis en service en 1975, Doel 3 et 4 en 1982;

Considérant que la prolongation de la durée d'exploitation des réacteurs au-delà de leur durée de vie de 30 ans jusqu'en 2023 et 2025 ne saurait que faire croître le nombre d'incidents et la probabilité d'un incident ou accident grave tel que Tchernobyl ou Fukushima;

Considérant la multiplication des pannes et autre "arrêts non programmés" observés au cours des dernières années sur le site de Tihange;

Considérant les mises en garde répétées venant d'experts indépendants (comme récemment Ilse Tweer de l'Université de Vienne ou Antoine Debauche de l'U.C.L.) notamment de techniciens électronucléaires sur les risques du prolongement de la vie des centrales; techniciens pour lesquels la probabilité d'un accident nucléaire majeur en Europe est loin d'être négligeable;

Considérant le caractère incommensurable des dégâts humains et économiques, pour une longue période et au-delà des environs immédiats du site, que peut provoquer un accident nucléaire majeur, comme on peut par exemple l'observer à Fukushima, et qui toucherait dans la région liégeoise a minima 1 million de personnes;

Considérant que le Conseil communal de la Ville d'Aix-la-Chapelle a adopté le 21 mai 2015 à l'unanimité une résolution pour l'arrêt immédiat et définitif de la centrale nucléaire de Tihange, que le ministre du Land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie de l'Environnement a exhorté la Belgique le 20 décembre 2015 à fermer les centrales nucléaires de Tihange, que la ministre allemande de l'Environnement a adressé une liste de 15 questions à l'A.F.C.N. portant sur les procédures de contrôle et d'évaluation ainsi que sur les garanties de sécurité de la cuve du réacteur de Tihange 2, et a appelé la Belgique le 28 décembre 2015 à retirer la centrale nucléaire de Tihange du service suite au nombre conséquent d'incidents;

Considérant que le Conseil communal de la Ville de Maastricht a adopté le 9 juin 2015 une résolution signée par 9 des 11 partis représentés réclamant la fermeture de la centrale nucléaire de Tihange et que le même Conseil s'est prononcé à l'unanimité le 19 janvier 2016 pour entamer des procédures judiciaires contre la centrale nucléaire de Tihange;

Considérant que le gouvernement du Grand Duché de Luxembourg a au plus haut niveau et à maintes reprises fait part de ses préoccupations sur les déficiences constatées dans la centrale nucléaire de Tihange et qu'un échange de vue a eu lieu entre la secrétaire d'Etat au Développement durable et le ministre de l'Intérieur belge le 18 janvier 2016 à Bruxelles à propos de la sûreté des réacteurs nucléaires de Tihange;

Considérant l'obstacle que la persistance du choix du nucléaire fait peser sur le développement des filières de l'énergie renouvelable, compromettant la possibilité pour la Belgique et pour la Wallonie de se positionner sur ce créneau économique d'avenir;

Considérant la multiplication des informations alarmantes au sujet de la gestion de la filière nucléaire belge - et plus particulièrement au sujet des réacteurs de Tihange 2 et Doel 3;

Considérant l'incapacité dans laquelle se trouvent les autorités publiques à organiser l'évacuation ou la protection de la population en cas d'incident grave à Tihange;

Considérant que les responsables politiques locaux ont le devoir et l'obligation de protéger leur population résidente;

Entendu l'interpellation de Mme DUMOULIN, Cheffe de Groupe ECOLO;

Entendu la réponse de Mme la Bourgmestre;

Entendu la motivation d'abstention du Groupe M.R.;

Entendu l'interpellation de M. BERRENDORF, Conseiller communal;

Entendu la réplique de Mme DUMOULIN;

Par 26 voix contre 1 et 7 abstentions,

ADOPTE

la motion pour la fermeture immédiate des réacteurs nucléaires de Tihange 2 et Doel 3,

DEMANDE :

- au Gouvernement fédéral de respecter le calendrier prévu pour la sortie du nucléaire, à savoir 2025;
- que l'Administration communale joigne ses efforts, y compris sur le plan juridique, à ceux des nombreuses municipalités inscrites dans un large mouvement transfrontalier qui réclame la fermeture de la centrale nucléaire de Tihange;

CHARGE

le Collège communal de transmettre cette motion à Marie-Christine MARGHEM, Ministre fédérale en charge de l'Energie, de l'Environnement et du Développement durable.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur général,

La Bourgmestre,

P. DEMOLIN

M. TARGNION

Madame la Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les membres du Collège communal,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

Le Conseil communal de Dison s'est prononcé la semaine dernière, à l'unanimité des groupes PS, ECOLO et cdH, en faveur de la fermeture immédiate des réacteurs nucléaires de Tihange 2 et de Doel 3. La commune de Dison est la première de la Province de Liège à rejoindre la délibération votée le 26 février dernier à la ville de Liège.

Le groupe Ecolo vous propose ce soir de voter une motion identique et de rejoindre le mouvement plus large des communes de la Province en faveur de la fermeture immédiate de ces deux réacteurs jugés dangereux. En espérant être suivis rapidement par d'autres communes. Car, en nous mobilisant largement sur ce sujet, nous pouvons peser sur les débats menés au niveau fédéral. La mobilisation des communes dans le dossier des visites domiciliaires nous l'a démontré.

Prenons dès ce soir, chacun et chacune, nos responsabilités. Cette motion est nuancée : elle ne demande pas que, demain, toutes les centrales soient fermées. Elle demande l'arrêt des réacteurs les plus dangereux et problématiques, ceux de Tihange 2 et Doel 3. Le gouvernement fédéral a décidé de distribuer des pastilles d'iode dans un rayon de 100km des centrales nucléaires. Verviers est évidemment bien plus proche. Le danger est réel et cette motion est bien d'intérêt communal car c'est la sécurité des habitants de notre commune, comme tous ceux de la Province et même plus largement, qui est en jeu. En matière de nucléaire, si les risques sont infimes, les dégâts quand à eux sont eux infinis. Il est de notre devoir de ne pas prendre ce risque, pour nous, pour nos enfants, pour les générations futures.

Pour le groupe ECOLO

Pauline DUMOULIN

Cheffe de groupe

Proposition du groupe politique ECOLO

Motion pour la fermeture immédiate des réacteurs nucléaires de Tihange 2 et Doel 3

- Considérant que les centrales nucléaires belges ont été conçues pour une durée de vie de 30 ans, que Tihange 1, 2 et 3 ont respectivement été mis en service en 1975, en 1983 et en 1985 et que Doel 1 et 2 ont été mis en service en 1975, Doel 3 et 4 en 1982.
- Considérant que la prolongation de la durée d'exploitation des réacteurs au-delà de leur durée de vie de 30 ans jusqu'en 2023 et 2025 ne saurait que faire croître le nombre d'incidents et la probabilité d'un incident ou accident grave tel que Tchernobyl ou Fukushima.
- Considérant la multiplication des pannes et autres « arrêts non programmés » observés au cours des dernières années sur le site de Tihange.

- Considérant les mises en garde répétées venant d'experts indépendants (comme récemment Ilse Tweer de l'Université de Vienne ou Antoine Debauche de l'UCL) notamment de techniciens électronucléaires sur les risques du prolongement de la vie des centrales ; techniciens pour lesquels la probabilité d'un accident nucléaire majeur en Europe est loin d'être négligeable.
- Considérant le caractère incommensurable des dégâts humains et économiques, pour une longue période et au-delà des environs immédiats du site, que peut provoquer un accident nucléaire majeur, comme on peut par exemple l'observer à Fukushima, et qui toucherait dans la région liégeoise a minima 1 million de personnes.
- Considérant que le Conseil communal de la ville d'Aix-la-Chapelle a adopté le 21 mai 2015 à l'unanimité une résolution pour l'arrêt immédiat et définitif de la centrale nucléaire de Tihange, que le ministre du land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie de l'Environnement a exhorté la Belgique le 20 décembre 2015 à fermer les centrales nucléaires de Tihange, que la ministre allemande de l'Environnement a adressé une liste de 15 questions à l'AFCN portant sur les procédures de contrôle et d'évaluation ainsi que sur les garanties de sécurité de la cuve du réacteur de Tihange 2, et a appelé la Belgique le 28 décembre 2015 à retirer la centrale nucléaire de Tihange du service suite au nombre conséquent d'incidents.
- Considérant que le Conseil communal de la ville de Maastricht a adopté le 9 juin 2015 une résolution signée par 9 des 11 partis représentés réclamant la fermeture de la centrale nucléaire de Tihange et que le même Conseil s'est prononcé à l'unanimité le 19 janvier 2016 pour entamer des procédures judiciaires contre la centrale nucléaire de Tihange.
- Considérant que le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg a au plus haut niveau et à maintes reprises fait part de ses préoccupations sur les déficiences constatées dans la centrale nucléaire de Tihange et qu'un échange de vue a eu lieu entre la secrétaire d'Etat au Développement durable et le ministre de l'Intérieur belge le 18 janvier 2016 à Bruxelles à propos de la sûreté des réacteurs nucléaires de Tihange.
- Considérant l'obstacle que la persistance du choix nucléaire fait peser sur le développement des filières de l'énergie renouvelable, compromettant la possibilité pour la Belgique et pour la Wallonie de se positionner sur ce créneau économique d'avenir.
- Considérant la multiplication des informations alarmantes au sujet de la gestion de la filière nucléaire belge — et plus particulièrement au sujet des réacteurs de Tihange 2 et de Doel 3.

- Considérant l'incapacité dans laquelle se trouvent les autorités publiques à organiser l'évacuation ou la protection de la population en cas d'incident grave à Tihange.
- Considérant que les responsables politiques locaux ont le devoir et l'obligation de protéger leur population résidente.

Le Conseil communal de Verviers,

Après délibération,

Avec ... voix pour, ... voix contre et ... abstentions,

- Demande la fermeture immédiate des réacteurs nucléaires de Tihange 2 et de Doel 3.
- Demande le respect du calendrier prévu pour la sortie du nucléaire, à savoir 2025.
- Souhaite que la commune joigne ses efforts, y compris sur le plan juridique, à ceux des nombreuses municipalités inscrites dans un large mouvement transfrontalier qui réclame la fermeture de la centrale nucléaire de Tihange.
- Charge le Collège communal de transmettre la présente délibération à la Ministre fédérale en charge de l'Energie, de l'environnement et du développement durable, Marie-Christine Marghem.